

Plan de Prévention des Risques Littoraux

Bretteville-sur-Ay
Saint-Germain-sur-Ay
Lessay
Créances
Pirou
Geffosses
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville

**RÉUNIONS
PUBLIQUES**

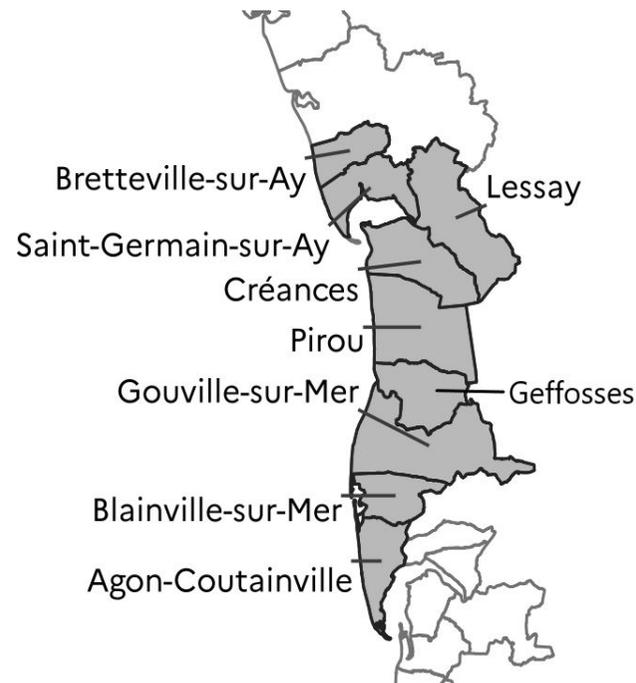
**9 et 17 juillet
5 août 2025**

LE PPRL D'AGON-COUTAINVILLE À BRETTEVILLE-SUR-AY

La côte ouest de la Manche, riche de ses qualités touristiques et de ses activités économiques, est attractive. Comment poursuivre un développement urbain harmonieux et compatible avec les risques littoraux ?

26 évènements tempétueux ont occasionné des dommages sur des communes du secteur depuis 1981.

Le plan de prévention des risques littoraux adapte l'urbanisme littoral aux risques de **submersions marines**.



VENEZ DISCUTER ET VOUS INFORMER !

Réunions publiques sur le zonage
et le règlement du PPRL
dans vos communes

Communes de Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou et Créances

mercredi 9 juillet à 19h00
Espace intergénérationnel de Créances

Communes de Bretteville-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Ay et Lessay

jeudi 17 juillet à 19h00
Espace loisirs de Saint-Germain-sur-Ay

Communes d'Agon-Coutainville et Blainville-sur-Mer

mardi 5 août à 19h00
Salle amphithéâtre d'Agon-Coutainville

SE RENSEIGNER

www.manche.gouv.fr
Onglet : Politiques publiques
Rubrique : Environnement risques naturels et technologies

www.georisques.gouv.fr
ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr

UN PPRL ?

Un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) complète le document d'urbanisme de votre commune pour assurer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques littoraux.

Il met en œuvre 3 principes de prévention :

- Autoriser les nouveaux projets dans les secteurs où le risque est faible ;
- Améliorer la pérennité des constructions existantes ;
- Préserver des zones pour que les projets autorisés n'aggravent pas le phénomène d'inondation.

DES QUESTIONS ?

- Peut-on vendre son bien en zone rouge ?
- Est-on encore assuré si on est dans une zone réglementée ?
- Comment se protéger ?

Vous avez des questions ? Venez vous informer lors des réunions publiques organisées cet été !

EFFETS DU PPRL

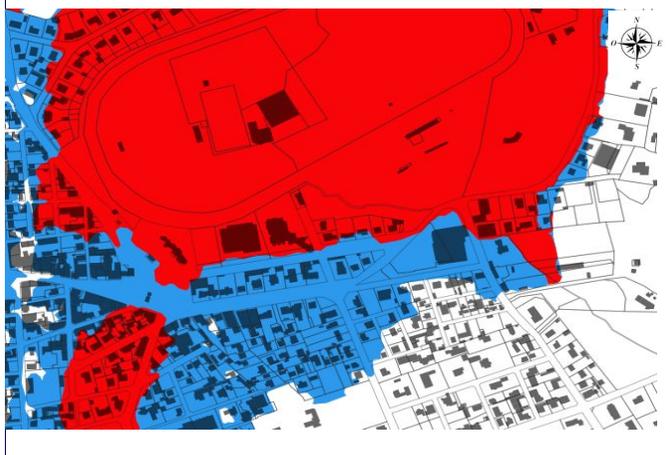
Élaboré par l'État en concertation avec les communes, le PPRL identifie les zones exposées à un risque. Pour chacune d'elles, il **prescrit et finance** des travaux de mise en sécurité des habitations et activités économiques.

Le PPRL réglemente par ailleurs la construction (sous réserve des autres règles) :

- Des zones rouges inconstructibles sauf exceptions ;
- Des zones bleues d'autorisation avec prescriptions.

Enfin, il rend obligatoire l'information sur les risques lors de la vente ou de la location d'un bien.

Extrait d'un zonage



UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

Étape 1

Diagnostic du secteur
Modélisations de submersions marines
Cartographies des aléas et des enjeux

Réunions publiques
juillet 2024

Étape 2

Élaboration des documents réglementaires :
zonage et règlement

Étape 3

Réunions publiques juillet et août 2025
Enquête publique : automne 2025

Approbation du PPRL

